

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule :

QUO VADIS VTC est une Micro-Entreprise immatriculée au RCS de Chambéry sous le numéro de Siret 83372326500017, dont le siège social est situé au 121, rue d'Italie - 73000 CHAMBERY et représentée par Madame Marie CONVERT.

QUO VADIS VTC est immatriculée au registre des exploitants de Voiture de Transport avec Chauffeur sous le numéro EVTC 073180022 et propose à la clientèle (entreprises et particuliers) la vente d'une prestation de "location de Voiture de Transport avec Chauffeur" (VTC).

Objet : Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre :

D'une part,

L'entreprise QUO VADIS VTC ci-après dénommée "le Vendeur".

Et d'autre part,

Toute personne physique ou morale souhaitant recourir aux services de l'entreprise QUO VADIS VTC. Ci-après dénommée "le client".

Ensemble dénommées "les Parties".

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ou d'adapter à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente, notamment, pour les mettre en conformité avec les dispositions légales réglementaires. Le Client est donc invité à les consulter de manière régulière et avant toute réservation de prestation.

Toutefois, les conditions générales applicables à chaque prestation seront celles en vigueur au jour de la validation définitive de la prestation par le Client.

Les présentes conditions générales de vente définissent les droits et obligations respectifs des Parties contractantes à l'occasion de la vente des prestations de services effectuées par l'entreprise QUO VADIS VTC.

En signant le devis, le bon de réservation ou en acceptant la confirmation de réservation, le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit du Vendeur peuvent modifier l'application des présentes conditions générales.

Article 1 : Prestations

Le Vendeur exerce l'activité d'exploitant de Voiture de Transport avec Chauffeur. Dans le cadre de cette activité, la quête de clients sur la voie publique ou autrement appelée "maraude" est interdite et les prestations de transport dans le cadre de cette activité s'effectuent uniquement sur réservation.

La prestation fournie par l'entreprise QUO VADIS VTC telle que réglementée par les articles L.231-1 à L.231-4 et R.231-1 à R.231-9 du Code du Tourisme, consiste en une mise à disposition au profit du client d'un véhicule, indissociablement assortie des services d'un chauffeur.

Sont ainsi inclus dans le tarif de la prestation :

- Le véhicule mis à disposition du client,
- La mise à disposition d'un chauffeur s'exprimant au minimum en langue française,
- L'assurance de responsabilité civile professionnelle pour les personnes transportées,
- Le carburant,
- L'entretien du véhicule,
- Les kilomètres parcourus et le temps écoulé selon devis,
- Les frais de péages
- Le transport des bagages du Client, dans la limite des possibilités du véhicule.

Ne sont pas inclus dans le tarif de la prestation :

- Les droits d'entrée dans les sites et lieux publics ou autres (ex : monuments, musées, expositions, spectacles...).
- Le coût des parkings et plus généralement de tous lieux de stationnement
- Les frais de repas du chauffeur, en cas de service pendant les heures de repas.

Le kilométrage et le temps sont comptés en fonction du lieu de départ et de destination du Client.

Toute unité de tarification (kilomètre, heure) commencée est due.

Toutes prestations supplémentaires demandées par le Client (kilomètres en sus, heures supplémentaires, etc...) non prévues dans le devis initial feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Si le Vendeur récupère le Client à un aéroport ou à une gare, le chauffeur attend le Client à la sortie du vol ou du train après que celui-ci ait récupéré ses bagages et passé la douane. Le chauffeur aura si nécessaire une pancarte au nom du Client ou celui de ses invités. En cas exceptionnel où le Client ne verrait pas le chauffeur, le Client s'engage à contacter le chauffeur au numéro suivant +33781636206. Si le Client ne contacte pas le Vendeur, ce dernier considère que le Client ne s'est pas présenté et le transfert sera annulé. Cette annulation sera régie par les dispositions de l'article 6 Annulation ci-dessous.

Une franchise de 30 minutes d'attente à compter de l'heure d'arrivée du train ou du vol telle qu'indiquée par le Client lors de la réservation, est incluse dans le prix. Au-delà, toute attente fera l'objet d'une facturation complémentaire au Client.

Article 2 : Réservation de la prestation

La réservation d'une prestation se fait par téléphone (+33781636206) ou par e-mail (quovadis.vtc@gmail.com). La réservation par téléphone, doit avoir lieu au minimum 1 heures avant l'heure du début de la prestation de transport (ce délai pouvant être réduit à la discrétion du Prestataire en fonction de la disponibilité des véhicules).

Dès réception de la demande de réservation, un devis sera envoyé au Client. Les devis sont valables trente (30) jours à compter de leur date d'émission.

La réservation de la prestation deviendra contractuelle et sera considérée comme ferme et définitive entre les Parties après retour du devis accepté par le Client par e-mail ou voie postale avec la mention "bon pour accord". A ce moment-là, le devis sera aussi accompagné d'un acompte correspondant à 30% du montant totale. Cet acompte pourra être réglé par chèque ou CB via un lien de paiement en ligne envoyé par email au Client.

Article 3 : Calcul de l'itinéraire

Tous les itinéraires des prestations de transports demandés, et se faisant leur kilométrage, sont calculés à l'aide d'applications telles que Via Michelin, Google Map et le GPS intégré du véhicule utilisé. Nos tarifs sont déterminés en fonction de ces sources.

Une adresse exacte de départ et d'arrivée doit être communiquée afin de calculer l'itinéraire et se faisant le kilométrage.

Article 4 : Changements d'itinéraires

Les changements d'itinéraires et détours résultant d'événements indépendants de la volonté du Client (comme notamment des travaux, des intempéries, des déviations, embouteillages ou accidents) ne seront pas facturés au Client. Ces événements ne peuvent pas constituer un motif de contestation ou de réclamation.

Les changements d'itinéraires et détours effectués à la demande du Client ne sont pas autorisés. Toutefois, le chauffeur, en accord avec la direction du Vendeur, peut accepter une telle demande si elle n'a pas d'influence sur la bonne marche de l'entreprise, tel qu'un retard de prise en charge d'un client suivant. Tout changement d'itinéraire ou détour demandé par le Client fera l'objet d'une facturation supplémentaire dont le montant sera fixé en fonction de la distance.

Article 5a : Paiement de la prestation pour les particuliers

Les prix indiqués par le Vendeur sont libellés en Euro (€). Tout autre droit ou taxes est comprises.

Toute prestation de transport est payable auprès du chauffeur une fois le lieu de destination atteint par les moyens de paiement suivant : espèce, chèque et carte bancaire (Visa, MasterCard). Tous paiements par carte bancaire se fera sur le territoire français exclusivement.

Dans le cas où un acompte a été perçu par le Vendeur lors de la réservation de la prestation, celui-ci ne sera pas restituable et sera déduit de la somme restante à payer.

Dans le cas d'une réservation aller et retour, le paiement de la prestation globale se fera à l'issue du premier trajet pour pouvoir bénéficier de la remise accordée.

Toute prestation entamée est dûe dans sa totalité. Un acompte égal à 30% du montant total de la prestation envisagée pourra être exigé pour les prestations d'un montant supérieur à 100€. Cet acompte devra être payé au plus tard lors de l'envoi par le Client du devis accepté avec la mention "bon pour accord".

Le règlement du solde restant s'effectuera auprès du chauffeur une fois le lieu de destination atteint, selon les mêmes moyens de paiement indiqués ci-dessus.

Le délai de paiement est de 30 jours à partir de la date de facturation.

En cas de retard de paiement, des intérêts de retard de 10% pourront être appliqués.

Article 5b : Paiement de la prestation pour les professionnels

Par exception, pour les clients professionnels, la facturation pourra être établie de manière mensuelle à partir des doubles des bons de réservation établis à l'occasion de chaque prestation, contre signés par le bénéficiaire de l'intervention, et devra être honoré dans un délai maximum de 30 jours suivant la date d'émission.

Tout retard ou défaut de paiement peuvent entraîner de plein droit :

- l'exigibilité immédiate de la somme restante due,
- le calcul et le paiement de pénalité de retard correspond à 10% de la somme totale, en sus. Au delà du délai de paiement prévu par le contrat ou, par défaut stipulé par les présentes CGV, le Client est automatiquement mise en demeure, sans rappel préalable,
- la suspension de l'exécution des prestations en cours et futures conclues avec le Client.

Article 6 : Annulation de la prestation

L'annulation de la prestation devra être adressée par écrit, par e-mail ou courrier, au Vendeur.

En cas d'annulation d'une prestation de la part du Client, des frais d'annulation seront exigés selon les modalités suivantes :

- en cas d'annulation 48 heures avant le début de la prestation pour quelque motif que ce soit : 20% du montant TTC de la prestation.
- en cas d'annulation 24 heures avant le début de la prestation pour quelque motif que ce soit : 50% du montant TTC de la prestation.
- en cas d'annulation le jour de la prestation pour quelque motif que ce soit : 100 % du montant TTC de la prestation.

Article 7 : Code de la route, règlement à bord du véhicule

La responsabilité du chauffeur étant engagée pendant la période des prestations, il a pour consigne de respecter et de faire respecter la réglementation routière et les lois en vigueur.

En aucun cas, le Client ne pourra exiger que le chauffeur dépasse la limitation de vitesse autorisée ou commette des infractions au code de la route.

De même, le chauffeur s'interdit de prêter son concours à toute entreprise ou action contraire à la morale ou aux bonnes moeurs.

Le Client s'engage à garder une attitude correcte, à ne pas fumer, à ne pas consommer de produits stupéfiants ou de boissons alcoolisées à l'intérieur du véhicule.

Le port de la ceinture à l'avant comme à l'arrière est obligatoire. Le non respect de cette règle exonère le Vendeur de toute responsabilité en cas d'accident.

Le Vendeur se réserve le droit de cesser l'exécution de la prestation ou de refuser l'accès au véhicule à la personne au comportement agressif, irrespectueux, vulgaire ou insultant à l'égard de la clientèle, des passants, des usagers de la route ou du chauffeur.

Cet arrêt ou ce refus de la prestation entraînera la facturation de la totalité de celle-ci et n'ouvrira à aucune indemnité.

Egalement, la réservation d'un véhicule ne garantit pas l'accès au véhicule, le chauffeur étant autorisé, pour des raisons de sécurité ou médicales, de refuser l'accès aux personnes présentant un état d'alcoolémie qu'il estime avancé ou nécessitant des soins spécifiques.

Les dégâts causés au véhicule ainsi qu'à son équipement seront à la charge du Client.

Toutes dégradations sur le véhicule ou dégâts par l'ouverture intempestive des portières ou fenêtres par le Client lui seront facturés. C'est pourquoi le Vendeur demande au Client de laisser le chauffeur ouvrir et fermer les portières du véhicule.

L'apport et la consommation de nourriture et de boissons, autres que celles mises à la disposition du Client par le Vendeur, ne sont pas acceptés dans le véhicule sauf accord préalable du chauffeur.

Aucun animal ne sera accepté dans le véhicule sauf dans une cage ou un contenant hermétique prévus à cet effet. L'acceptation de tout animal dans le véhicule reste à l'entière appréciation du chauffeur. Les chien-guides pour les aveugles sont autorisés.

Les pourboires ne sont ni inclus ni obligatoires. Ils sont laissés à l'appréciation du Client.

Lorsque le trajet est long, le chauffeur doit se reposer en cours de trajet, afin d'assurer la sécurité du Client et du véhicule et de se conformer à la réglementation en vigueur.

Article 8 : Bagages, effets personnels

La quantité de bagages transportés est proportionnelle au volume du coffre à bagages du véhicule. Par conséquent, ceux-ci doivent tenir dans le coffre arrière du véhicule et être d'une taille raisonnable ne remettant pas en cause la sécurité des passagers et du chauffeur. Ils demeurent pendant toute la prestation sous la responsabilité des personnes transportées.

Les bagages ne doivent présenter aucun risque de détérioration du véhicule. Toute détérioration du véhicule sera facturée au Client.

Les objets fragiles, éventuellement présents dans les bagages, demeurent sous la seule responsabilité du Client.

Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou d'oubli de bagages ou de tout autre objet dans le véhicule.

Article 9 : Réclamation

Toutes réclamations éventuelles devront être formulées par écrit dans les 8 (huit) jours suivant l'exécution de la prestation par courrier recommandé avec demande d'avis de réception adressé au siège social du Vendeur. Passé ce délai, aucune contestation ne sera prise en compte.

Article 10 : Cas de force majeure

La responsabilité de l'entreprise QUO VADIS VTC ne pourra pas être mise en oeuvre si la non exécution de la prestation ou le retard dans l'exécution de celle-ci découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

Article 11 : Intégralité des conditions générales

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes conditions générales de vente serait déclarée illégale ou inopposable, par un changement de législation, ou par une décision de justice devenue définitive, la nullité ou l'inopposabilité serait strictement limitée à ladite clause, et n'affectera en aucun cas la validité des autres stipulations.

Article 12 : Non renonciation

La non application par le Vendeur de l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales n'emporte pas renonciation de sa part à s'en prévaloir à tout moment et ne porte pas atteinte à la validité de tout ou partie de ces conditions.

Article 13 : Droit applicable en cas de litiges

Les présentes conditions générales de ventes, ainsi que l'ensemble des rapports contractuels qui pourraient en découler sont soumises au droit français.

Dans l'hypothèse où un litige surviendrait entre le Client et le Vendeur, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable, prenant en compte les intérêts de chacune d'elles avant d'engager toute action judiciaire.

A défaut, seuls les tribunaux français seront compétents.